



**COMMUNIQUE N° ____/C/C.MNG/SG/SIGAMP/2026 DU _____ PORTANT ADDITIF AU DOSSIER
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT ENPROCEDURE D'URGENCE N°
N°002/AONO/PU/C.MNG/CIPM/2026 DU 27/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE QUATRE (04) PUITES EQUIPES DE PMH RESPECTIVEMENT DANS LES LOCALITES DE
NGUET, NYENGUE, KEEKE ET NNEMEYONG I MENGONG DANS LA COMMUNE DE
MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.**

Le Maire de la Commune de Mengong, Maître d'ouvrage et Autorité Contractante porte à la connaissance des entreprises intéressées au DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° N°002/AONO/PU/C.MNG/CIPM/2026 DU 27/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) PUITES EQUIPES DE PMH RESPECTIVEMENT DANS LES LOCALITES DE NGUET, NYENGUE, KEEKE ET NNEMEYONG I MENGONG DANS LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD., suscité est modifié ainsi qu'il suit :

Informations modifiées :

- Exigence du timbre sur le récépissé CEDEC;
- Capacité financière présente dans les critères essentiels au lieu des critères éliminatoires ;
- Les critères relatifs à l'acceptation des conditions du marché, méthodologie, matériel minimum sont à la fois essentiels et éliminatoire;
- Durée de la validité de la caution dans le RPAO article 17.1 inconforme ;
- La non exigence de la certification de l'attestation de catégorisation par le MINMAP ;
- Modification du dossier administratif avec Exigence du registre de commerce et l'attestation d'immatriculation
- Incohérence entre l'AAO et le RPAO relatif au numéro d'ordre ;
- Incohérence entre le BPU et le DQE sur les postes 201, 202 et 802 ;
- Délais ;
- Non insertion du visa de maturité ou justificatifs des études préalables.

N°	Information modifiées	Au lieu de	Lire
----	-----------------------	------------	------

01	<p>-Exigence du timbre sur le récépissé CEDEC ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le cautionnement de soumission acquittée à la main, timbrée et accompagnée d'un récépissé timbré de la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDEC) conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire N°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024) 	<p>Le cautionnement de soumission acquittée à la main, accompagnée d'un récépissé de la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDEC) conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire N°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024;</p>
02	<p>-Capacité financière présente dans les critères essentiels au lieu des critères éliminatoires ;</p> <p>- Les critères relatifs à l'acceptation des conditions du marché, méthodologie, matériel minimum sont à la fois essentiels et éliminatoire ;</p> <p>- La non exigence de la certification de l'attestation de catégorisation par le MINMAP</p>	<p>Les critères éliminatoires dans le cadre de cet appel d'offres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis; ▪ La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier Administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de Soumission); ▪ Les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; ▪ Le non-respect de 70% critères essentiels; (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ; ▪ L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières Années ; ▪ L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; ▪ L'absence de possession en propre ou en location d'un matériels minimum : une Sonde électrique et le Réservoir de mesure de débit (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ; ▪ L'absence d'un élément de l'offre 	<p>Les critères éliminatoires dans le cadre de cet appel d'offres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis; ▪ La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier Administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de Soumission); ▪ Les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; ▪ Le non-respect de 70% critères essentiels; (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A); ▪ L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières Années ; ▪ L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; ▪ L'absence d'un élément de l'offre financière (la Soumission, les BPU, le DQE) ; ▪ L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; ▪ L'absence de l'attestation de catégorisation (E, D, C, B et A) ou du récépissé de demande de catégorisation datant de moins de trois (03) mois certifié par les services compétent du MINMAP; ▪ L'absence d'une capacité financière égal à 30% du cout prévisionnel du marché (l'attestation de solvabilité financière). (Applicable aux

		<p>financière (la Soumission, les BPU, le DQE) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; ▪ L'absence de l'attestation de catégorisation (E, D, C, B et A) ou du récépissé de demande de catégorisation datant de moins de trois (03) mois ; ▪ L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; ▪ La méthodologie; ▪ Les preuves d'acceptation des conditions du marché (Cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP). <p>15.2. Critères essentiels Le système de notation des offres est le mode binaire (oui/non). L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères essentiels ci-après définies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La présentation de l'offre ; ▪ Les références du soumissionnaire (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ; ▪ La capacité financière (le chiffre D'affaires, attestation de solvabilité financière). (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ La qualification et l'expérience du personnel (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux 	<p>entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; <p>15.2. Critères essentiels Le système de notation des offres est le mode binaire (oui/non). L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères essentiels ci-après définies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La présentation de l'offre ; ▪ Les références du soumissionnaire (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ; ▪ La qualification et l'expérience du personnel (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ; ▪ Les moyens logistiques (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A). ▪ La méthodologie; ▪ Les preuves d'acceptation des conditions du marché (Cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP).
--	--	--	---

		<p>entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Les moyens logistiques (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A). 	
03	<p>- Durée de la validité de la caution dans le RPAO article 17.1 inconforme ;</p>	<p>1. Caution de soumission Chaque soumissionnaire joindra à son offre une caution de soumission bancaire d'un montant de 120 000 (Cent vingt mille) FCFA pour chaque lot. Valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. La caution devra être valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de l'offre.</p>	<p>1. Caution de soumission Chaque soumissionnaire joindra à son offre une caution de soumission bancaire d'un montant de 120 000 (Cent vingt mille) FCFA pour chaque lot d'une durée de validité de 120 jours, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.</p>
04	<p>-Modification du dossier administratif avec Exigence du registre de commerce et l'attestation d'immatriculation ;</p>	<p>A–Volume I : Pièces administratives Elles comprendront notamment : a) La déclaration d'intention à soumissionner timbrée (fiscal et communal) signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ; b) Le cautionnement de soumission acquittée à la main, timbrée et accompagnée d'un récépissé de la CEDEC conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire N°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024 (suivant modèle joint) d'un montant de 120 000 (Cent Vingt Mille) FCFA par lotl d'une durée de validité de 120 jours, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation</p>	<p>A–Volume I : Pièces administratives Elles comprendront notamment : a) La déclaration d'intention à soumissionner timbrée (fiscal et communal) signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ; b) Le cautionnement de soumission acquittée à la main, timbrée et accompagnée d'un récépissé de la CEDEC conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire N°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024 (suivant modèle joint) d'un montant de 120 000 (Cent Vingt Mille) FCFA par lotl d'une durée de validité de 120 jours, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf</p>

		<p>en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.</p> <p>c) l'accord de groupement solidaire, le cas échéant ;</p> <p>d) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</p> <p>e) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale en cours de validité ou attestation de conformité fiscale timbrée ;</p> <p>f) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;</p> <p>g) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;</p> <p>h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 50 000 (Cinquante Mille) Francs CFA représentant les frais d'acquisition du dossier, payables à la Recette Municipale de Mengong ;</p> <p>i) Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres;</p> <p>j) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;</p> <p>k) une expédition du registre de commerce ;</p> <p>L) attestation d'immatriculation unique ;</p> <p>M) Le certificat de catégorisation</p>	<p>dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.</p> <p>c) l'accord de groupement solidaire, le cas échéant ;</p> <p>d) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</p> <p>e) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale en cours de validité ou attestation de conformité fiscale timbrée ;</p> <p>f) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;</p> <p>g) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;</p> <p>h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 50 000 (Cinquante Mille) Francs CFA représentant les frais d'acquisition du dossier, payables à la Recette Municipale de Mengong ;</p> <p>i) Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres;</p> <p>j) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;</p> <p>K) Attestation de conformité fiscale ;</p> <p>L) Le certificat de catégorisation pour les prestataires de BTP ou un Récépissé datant de moins de trois (03) mois certifié par le service compétent du MINMAP.</p>
--	--	--	---

		pour les prestataires de BTP ou un Récépissé datant de moins de trois (03) mois.	
05	-Incohérence entre l'AAO et le RPAO relatif au numéro d'ordre	D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/PU/C.MNG/CIPM/2026 DU 27/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) Puits EQUIPES DE PMH RESPECTIVEMENT DANS LES LOCALITES DE NGUET, NYENGUE, KEEKE ET NNEMEYONG I, DANS LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD -« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002 /AONO/PU/C.MNG/CIPM/2026 DU 27/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE CINQ (05) BOUTIQUES A MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD»	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/PU/C.MNG/CIPM/2026 DU 27/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) Puits EQUIPES DE PMH RESPECTIVEMENT DANS LES LOCALITES DE NGUET, NYENGUE, KEEKE ET NNEMEYONG I, DANS LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD
06	Incohérence entre le BPU et le DQE sur les postes 201, 202 et 802 ;	Poste 201 Unité M du DQE ; Poste 202 Unité M du DQE ; BPU poste 802 Unité.....	Poste 201 Unité ML du DQE ; Poste 202 Unité ML du DQE ; BPU poste 802 Unité : U
07	Délai	Date de remise des offres	au plus tard le 28/06/2026, à 13 heures
08	Délai	Date d'ouverture des offres	L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 28/05/2026 à 14 heures
	- La non insertion du visa de maturité ou des justificatifs des études préalables		La pièce 14 du DTAO à son NB1 stipule que « Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué peut fournir un calcul justificatif des quantités du DAO ». Dans le cas d'espèce un DQE signé avec des prix résultant de la descente sur le terrain de l'ingénieur d'Etat a été présenté en commission et validé. Ledit DQE existe dans ce DAO sans prix à cause du principe de concurrence du DAO.

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

Au lieu de :

N°	Critères et sous critères de notation	Notation binaire	
		Oui	Non
I - la présentation générale de l'offre (05 critères)			
1	Offre clairement lisible ;		
2	Respect de l'ordre du RPAO ;		
3	Sommaire à chaque partie ;		
4	Parties séparées par des intercalaires en couleur ;		
5	Les pages d'une même partie seront numérotées.		
ii. La lettre de soumission de la proposition technique (01 critères)			
	Produire une lettre de de soumission selon le modèle dans le DAO		
III. Références du soumissionnaire (06 critères) (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ;			
II.1 Expérience Générale	Avoir exécuté de manière satisfaisante des marchés dans le domaine des BTP d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 au cours des trois dernières années.	Copies des premières, deuxièmes et dernières pages du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin.	
1	Copies des premières, deuxièmes et dernières pages du contrat		
2	PV de réception définitive ou provisoire		
3	L'Attestation de bonne fin.		
II.2. Expérience Spécifique	Avoir exécuté de manière satisfaisante des marchés dans le domaine de la construction des infrastructures d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 frs CFA au cours des cinq dernières années.	Copies de la première, deuxième et dernière page du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin.	
1	Copies de la première, deuxième et dernière page du contrat		
2	PV de réception définitive ou provisoire		
3	L'Attestation de bonne fin.		
III. 7 Moyens mis en œuvre (27 critères)			
III.1- MOYENS HUMAINS (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ;			
i. Personnels clés de l'Entreprise			
❖ Conducteur des travaux			
Profil de formation a. Ingénieur des travaux du génie hydraulique ou génie rural , ayant au moins cinq (05) ans dans les travaux similaires (diplôme certifié conforme : ≥ Bac+3) ; b. Au moins cinq (05) ans d'expérience dans la réalisation de travaux similaires ;			
1	Copie certifiée conforme du diplôme exigé du conducteur des travaux		
2	C.V daté et signé du conducteur des travaux		
3	Expérience générale dans les Travaux Publics du conducteur des travaux		
4	Expérience générale dans les travaux de BTP ≥ 05 ans		

5	Expérience comme Conducteur des Travaux de Génie Civil ≥ 03 ans		
6	Avoir réalisé au moins deux (02) projet similaire d'un montant supérieur ou égal au montant du cout prévisionnel		
7	Attestation de disponibilité datée et signée		
8	CNI légalisée par les autorités compétentes.		
	❖ Chef chantier		
	Profil de formation a. Technicien Supérieur du génie hydraulique ou génie rural , ayant au moins trois (02) ans dans les travaux similaires (diplôme certifié conforme : ≥ Bac+2) ; b. Au moins deux (02) ans d'expérience dans la réalisation de travaux similaires ;		
1	Copie certifiée conforme du diplôme exigé du chef chantier		
2	C.V daté et signé du chef chantier		
3	Expérience générale dans les Travaux Publics du chef chantier		
4	Expérience générale dans construction des infrastructures hydriques ≥ 02 ans		
5	Expérience comme chef de chantier de Génie Civil ou Génie rural 02 ≥ ans		
6	Avoir réalisé au moins deux (02) projet similaire d'un montant supérieur ou égal au montant du cout prévisionnel		
7	Attestation de disponibilité datée et signée		
8	CNI légalisée par les autorités compétentes.		
lii.2 Moyens matériels et logistiques (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ;			
	a. Matériels roulants	(Copie certifié conforme de carte grise ou contrat de location)	
1	b. Véhicule 4x4 pick-up		
	c. Matériel de chantier	(Copie certifié conforme de facture ou certificat de vente)	
2	01 Vibreur		
3	Matériel de topographe (Théodolite au minimum)		
4	Matériel de maçonnerie (brouettes, truelles, pelles, etc.)		
5	Matériel de ferrailage (Cisailles, griffes, tenaille, etc.)		
6	Matériel de Menuiserie (scies, marteaux, serre-joint, etc.)		
7	Matériel de plomberie sanitaire (filière, clé à griffe, étau, etc.)		
8	Pompe immergée débit de 1 à 10m3/h		
9	Réservoir de mesure de débit		
10	Sonde électrique		
11	Chronomètre		
IV. Capacité financière (01 critère) (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ;		Le soumissionnaire produira une pièce authentique.	
1	Le soumissionnaire produira une attestation de capacité financière délivrée par une Banque de 1 ^{er} ordre conforme aux prescriptions du RPAO.		

	V. Compréhension du projet (11 critères)		
a) Méthodologie d'exécution			
1	Existence de la méthodologie d'exécution		
2	Organigramme clair et détaillé faisant ressortir au moins le personnel clé et le personnel d'encadrement de l'exécution.		
3	Pertinence ou adéquation des spécialités des experts proposés avec les différentes spécificités requises pour mieux réaliser les travaux.		
4	Documents justifiant la qualité, l'origine et les spécifications techniques des matériaux ainsi que l'approvisionnement du chantier		
5	Existence de l'organigramme de chantier		
6	Existence de la méthodologie d'exécution		
7	Prise en compte des mesures de sécurité de chantier		
8	Planning d'exécution		
9	Existence du Planning		
10	Cohérence du planning		
11	Délais d'exécution respectés		

V. Preuve de l'acceptation des conditions du marché : Engagement sur L'honneur de S'y conformé sans réserve, incorporé dans l'intention de soumissionner (02 critères)			
1	CCAP paraphé et signé à la dernière page		
2	CCTP paraphé et signé à la dernière page		
TOTAL DES OUI			

LIRE

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

N°	Critères et sous critères de notation	Notation binaire	
		Oui	Non
I - la présentation générale de l'offre (05 critères)			
1	Offre clairement lisible ;		
2	Respect de l'ordre du RPAO ;		
3	Sommaire à chaque partie ;		
4	Parties séparées par des intercalaires en couleur ;		
5	Les pages d'une même partie seront numérotées.		
ii. La lettre de soumission de la proposition technique (01 critères)			
	Produire une lettre de de soumission selon le modèle dans le DAO		
III. Références du soumissionnaire (06 critères) (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ;			
II.1 Expérience Générale	Avoir exécuté de manière satisfaisante des marchés dans le domaine des BTP d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 au cours des trois dernières années.	Copies des premières, deuxièmes et dernières pages du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin.	

1	Copies des premières, deuxième et dernières pages du contrat		
2	PV de réception définitive ou provisoire		
3	L'Attestation de bonne fin.		
II.2. Expérience Spécifique	Avoir exécuté de manière satisfaisante des marchés dans le domaine de la construction des infrastructures d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 frs CFA au cours des cinq dernières années.	Copies de la première, deuxième et dernière page du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin.	
1	Copies de la première, deuxième et dernière page du contrat		
2	PV de réception définitive ou provisoire		
3	L'Attestation de bonne fin.		
IV. 7 Moyens mis en œuvre (27 critères)			
	III.1- MOYENS HUMAINS (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ;		
	ii. Personnels clés de l'Entreprise		
	❖ Conducteur des travaux		
	Profil de formation a. Ingénieur des travaux du génie hydraulique ou génie rural , ayant au moins cinq (05) ans dans les travaux similaires (diplôme certifié conforme : ≥ Bac+3) ; b. Au moins cinq (05) ans d'expérience dans la réalisation de travaux similaires ;		
1	Copie certifiée conforme du diplôme exigé du conducteur des travaux		
2	C.V daté et signé du conducteur des travaux		
3	Expérience générale dans les Travaux Publics du conducteur des travaux		
4	Expérience générale dans les travaux de BTP ≥ 05 ans		
5	Expérience comme Conducteur des Travaux de Génie Civil ≥ 03 ans		
6	Avoir réalisé au moins deux (02) projet similaire d'un montant supérieur ou égal au montant du cout prévisionnel		
7	Attestation de disponibilité datée et signée		
8	CNI légalisée par les autorités compétentes.		
	❖ Chef chantier		
	Profil de formation a. Technicien Supérieur du génie hydraulique ou génie rural , ayant au moins trois (02) ans dans les travaux similaires (diplôme certifié conforme : ≥ Bac+2) ; b. Au moins deux (02) ans d'expérience dans la réalisation de travaux similaires ;		
1	Copie certifiée conforme du diplôme exigé du chef chantier		
2	C.V daté et signé du chef chantier		
3	Expérience générale dans les Travaux Publics du chef chantier		
4	Expérience générale dans construction des infrastructures hydriques ≥ 02 ans		
5	Expérience comme chef de chantier de Génie Civil ou Génie rural 02 ≥ ans		
6	Avoir réalisé au moins deux (02) projet similaire d'un montant supérieur ou égal au montant du cout prévisionnel		

7	Attestation de disponibilité datée et signée		
8	CNI légalisée par les autorités compétentes.		
lii.2 Moyens matériels et logistiques (Applicable aux entreprises de la Catégorie E, ayant les récépissés datant de moins de trois mois et non applicable aux entreprises ayant le Certificat de catégorisation D, C, B et A) ;			
	d. Matériels roulants	(Copie certifié conforme de carte grise ou contrat de location)	
1	e. Véhicule 4x4 pick-up		
	f. Matériel de chantier	(Copie certifié conforme de facture ou certificat de vente)	
2	01 Vibreur		
3	Matériel de topographe (Théodolite au minimum)		
4	Matériel de maçonnerie (brouettes, truelles, pelles, etc.)		
5	Matériel de ferrailage (Cisailles, griffes, tenaille, etc.)		
6	Matériel de Menuiserie (scies, marteaux, serre-joint, etc.)		
7	Matériel de plomberie sanitaire (filière, clé à griffe, étau, etc.)		
8	Pompe immergée débit de 1 à 10m3/h		
9	Réservoir de mesure de débit		
10	Sonde électrique		
11	Chronomètre		
VI. Compréhension du projet (11 critères)			
b) Méthodologie d'exécution			
1	Existence de la méthodologie d'exécution		
2	Organigramme clair et détaillé faisant ressortir au moins le personnel clé et le personnel d'encadrement de l'exécution.		
3	Pertinence ou adéquation des spécialités des experts proposés avec les différentes spécificités requises pour mieux réaliser les travaux.		
4	Documents justifiant la qualité, l'origine et les spécifications techniques des matériaux ainsi que l'approvisionnement du chantier		
5	Existence de l'organigramme de chantier		
6	Existence de la méthodologie d'exécution		
7	Prise en compte des mesures de sécurité de chantier		
8	Planning d'exécution		
9	Existence du Planning		
10	Cohérence du planning		
11	Délais d'exécution respectés		

V. Preuve de l'acceptation des conditions du marché : Engagement sur L'honneur de S'y conformé sans réserve, incorporé dans l'intention de soumissionner (02 critères)			
1	CCAP paraphé et signé à la dernière page		
2	CCTP paraphé et signé à la dernière page		
TOTAL DES OUI			

NB : Il convient de préciser, pour les soumissionnaires ayant déposés leurs offres que :

- Ces offres devront leur être remises pour leur permettre d'y faire les réajustements nécessaires ;
- Les pièces des dossiers administratifs, techniques et financières de plus de trois mois qui y sont jointes resterons valides ;
- Leur récépissés de la CDEC resteront valides même s'ils sont revêtus du timbre ;

La présence de l'attestation d'immatriculation et du registre du commerce dans leurs offres ne constituera pas un motif d'élimination

Mengong, le _____

Ampliation

- ARMP
- MINMAP
- CIPM
- Affichage
- Archive/chrono

LE MAIRE